AFFAIRE N°11
CM 02.07.2026 acquisition parcelle AB 686 LEVAVASSEUR

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260702-202607060900-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Séance ordinaire du 02 Juillet 2026
à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie – s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, M. LEMOINE, Mme CHAPLAIN, Mme TROTEL, M. AMICE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. HAMON, M. HODGKISS, Mme LETESSIER
Absents excusés représentés : Mme LAURIOT DIT PREVOST, M. LAMBLIN, Mme JEGU, M. DURAND, Mme CORDONNIER respectivement représentés par Mme CHAPLAIN, Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme LABBE, M. HODGKISS
Absent excusé : M. PORTE
Secrétaire de Séance : Mme CHAPLAIN

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 17
Votants : 22 (dont 5 pouvoirs)
Convocation adressée le 26 Juin 2026

*

AFFAIRE N° 11 – ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 686 APPARTENANT A M. RENAUD LEVAVASSEUR

Rapporteur : M. PLESIER – Adjoint a l'urbanisme

En date de 15 avril 2026, il a été proposé à Monsieur Renaud LEVAVASSEUR l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB numéro 686, soit une surface estimée à 34 m² à l'euro symbolique (1 €), frais annexes à la charge de la commune.

Par courriel en date du 6 mai 2025, Monsieur Renaud LEVAVASSEUR a confirmé son accord.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Considérant que l'avis du service des Domaines ne doit être demandé avant acquisition à l'amiable que pour des immeubles d'une valeur totale égale ou supérieure à une somme fixée à 180 000 € par arrêté du 5 décembre 2016, ainsi que pour les tranches d'acquisition d'un montant inférieur, mais faisant partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à cette somme, et constatant ainsi l'absence d'obligation de consultation,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **MANDATE Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour acquérir la parcelle cadastrée section AB numéro 686 d'une surface de 34 m² situé rue du Tertre Bel Haut, à SAINT-CAST-LE-GUILDO (22380) appartenant à Monsieur LEVAVASSEUR Renaud pour l'euro symbolique (1€), frais annexes à la charge de la Commune.**
- **DÉSIGNE l'étude de Maître DELMAS, notaire à SAINT-CAST-LE-GUILDO, pour instrumenter et rédiger tout acte et document nécessaires à la vente,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte et tout document nécessaire à la vente**

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de Séance
Mme CHAPLAIN

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO 22380